

Avis de consultation N° 01/2023

L'Association des Autorités Anti-corruption d'Afrique « AAACA » lance une consultation pour la désignation d'un commissaire aux comptes aux fins d'audit et de certification des comptes de l'association, des exercices **2014 à 2022**.

A cet effet, il est fait appel aux professionnels intéressés de se rapprocher du Secrétariat général de l'AAACA, sis au Boulevard du Japon, Building des Finances, 4eme étage n°406 **Bujumbura**, pour le retrait du cahier des charges

Et ce à partir du 19/06/2023.

Seuls les professionnels qualifiés et spécialisés, peuvent consulter et retirer le cahier des charges auprès du secrétariat général,

Les offres doivent être accompagnées de l'ensemble des pièces réglementaires, citée dans le cahier des charges, « un dossier de candidature », « une offre technique » et « une offre financière, sous triple enveloppes cachetées indiquant la dénomination du soumissionnaire, la référence et l'objet de la consultation. L'enveloppe extérieure devra porter la mention ci-dessous ;

Association des autorités anti-corruption d'Afrique
Consultation N° 01/AAACA/2023
Désignation d'un commissaire aux comptes
« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis
et d'évaluation des offres »

Le dépôt des offres est fixé à 08 jours à compter de la date de la première diffusion de l'avis de consultation,

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de 30 jours.